



La CFDT Interco Justice ressent le besoin de se justifier ?

Rétablissons les faits !



Par principe, l'UNSa Justice SGAC ne diffuse aucune communication ciblant les autres organisations syndicales.

Néanmoins, le récent tract de la CFDT commentant notre boycott de la Formation Spécialisée du 2 octobre dernier, appelle une mise au point légitime et une réponse claire et factuelle.

La CFDT s'étonne et « regrette » publiquement de ne pas avoir été associée à notre démarche de boycott. La raison est pourtant simple et met en lumière le positionnement ambigu de cette organisation syndicale : **comment proposer de mener une action de blocage forte avec un syndicat souvent plus enclin à ménager l'administration et certains de ses cadres qu'à défendre sans faille les personnels ?**

Si leurs déclarations liminaires et leurs communications affichent parfois une sévérité de façade, la réalité de leurs actes en instance est tout autre : **cette organisation finit quasi systématiquement par s'abstenir ou par soutenir directement les propositions de l'administration.**

Nous n'avons d'ailleurs nul besoin des rappels à l'ordre de cette organisation syndicale pour exercer pleinement les mandats qui nous ont été confiés. Nous n'oublions jamais que notre place, nous la devons exclusivement à la confiance de nos collègues et nous mettons un point d'honneur à nous en montrer dignes au quotidien.

L'UNSa Justice SGAC est une organisation syndicale progressiste. La concertation au sein d'un dialogue constructif reste notre mode opératoire privilégié. Mais pour dialoguer, il faut être deux.

S'agissant des raisons de notre boycott, elles ont été clairement indiquées dans notre communiqué précédent : l'attitude d'une équipe de direction de la place Vendôme sourde, qui s'affranchit des règles régissant le dialogue social et qui impose un pouvoir discrétionnaire, en total décalage avec le respect dû aux personnels !

Dans un tel contexte, face à des conditions de travail parfois indignes qui portent atteinte à la santé de nos collègues, refuser de siéger n'est pas une désertion : c'est un acte de résistance.

À la différence de certains, nous ne rentrons pas dans le rang au moindre claquement de doigts de l'administration. L'UNSa Justice SGAC n'a pas peur de se dresser contre l'administration quand les circonstances l'exigent. Nous saluons à ce titre les actions communes qui ont permis de remporter de véritables victoires pour nos collègues.

L'UNSa Justice SGAC refuse que la formation spécialisée de l'administration centrale devienne une simple chambre d'enregistrement laissant les coudées franches à l'administration et nous assumons pleinement ce rapport de force indispensable.

Au-delà de notre accompagnement sans concession auprès des agents en souffrance, le premier mandat de **l'UNSa Justice SGAC** en tant qu'organisation syndicale majoritaire du secrétariat général a permis d'obtenir des avancées sans précédent en matière de QVCT. Nous avons été entre autres, à l'initiative :

- De la création de la cellule de veille RH en administration centrale ;
- D'une mission d'inspection au sein d'un service au Millénaire ;
- D'une enquête administrative dans une délégation interrégionale ;
- Du gel des astreintes numériques dans les DIR-SG dans l'attente d'un cadre national clair et opposable ;
- Du recrutement d'une assistante de service social du personnel pour l'Occitanie ;
- De l'obtention d'un cabinet médical place Vendôme ;
- Du retour de la campagne de vaccination antigrippale ;
- De la convention de restauration Édouard VII pour nos collègues de la Chancellerie ;
- De la reprise de la navette pour les collègues du Millénaire ;
- Du retour du comité lieu de vie au secrétariat général ;
- De la garantie d'un accord QVCT en administration centrale...

Contrairement à d'autres, nous n'inondons pas nos collègues de communiqués d'autosatisfaction ni ne nous approprions les victoires qui ne sont pas les nôtres. Nous poursuivons nos actions, qu'elles soient menées seuls ou collectivement, tout en assurant une présence quotidienne sur le terrain.

Enfin, dans son tract, cette même organisation syndicale liste l'ordre du jour pour tenter de nous culpabiliser, feignant de croire que ces sujets passeraient à la trappe. Que la CFDT se rassure : **l'UNSa Justice SGAC**, forte de sa place de 1^{ère} organisation syndicale, sera bel et bien présente lors de la séance de repli du 23 octobre prochain.

Nous y exercerons notre mandat avec la rigueur qui nous caractérise pour représenter les personnels, traiter l'intégralité de ces dossiers et mettre l'administration face à ses responsabilités, sans jamais balayer les sujets qui fâchent.

À bon entendeur !

Paris, le 9 octobre 2026
La Secrétaire générale,
Sandrine DEBATS

« Soutenir et agir pour l'avenir ! »

  Mail : synd-uns-justice-sg@justice.fr
Tél. : 01 70 22 75 09

